



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP(2014)13 rév

Strasbourg, le 12 mars 2014

3^{ème} réunion
Strasbourg, 19-21 mars 2014

RECENSEMENT DES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIERE D'AMELIORATION DES LIEUX DE VIE ET DE LA QUALITE DE VIE, CONFORMEMENT A LA CONVENTION DE FARO ET A LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

DOCUMENT POUR INFORMATION ET DISCUSSION

Point 6.6 du projet d'Ordre du Jour

- Le Comité est invité à prendre connaissance des meilleures pratiques en matière d'amélioration des lieux de vie, de l'inclusion sociale et de la qualité de vie, conformément au Plan d'Action pour la Convention de Faro et à la Convention européenne du paysage, afin de les diffuser largement au sein des Etats membres pour leur valeur exemplaire et comme source d'inspiration.

1. Mise en œuvre du Plan d'action pour la Convention de Faro

La *Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société* (la Convention de Faro) a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 13 octobre 2005, et ouverte à la signature des Etats membres à Faro (Portugal) le 27 octobre de la même année. La *Convention de Faro* est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2011.

Le Secrétariat du Conseil de l'Europe a lancé en 2013 un « Plan d'action pour la promotion de la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société » [document CDCPP(2013)16].

Ce plan d'action était appelé à évoluer progressivement de manière à encourager les Etats membres à ratifier et assurer la mise en œuvre de la *Convention de Faro*. Le présent document fait état des premiers résultats et propose d'autres actions complémentaires.

La *Convention de Faro* est de fait une "convention-cadre" qui définit les enjeux, les objectifs généraux et les champs possibles d'intervention dans lesquels les Etats membres sont invités à progresser. Chaque partie-contractante peut décider des moyens qui conviennent le mieux pour sa mise en œuvre, en fonction des cadres législatifs et institutionnels, des pratiques et de l'expérience nationale spécifique. Comparée aux autres conventions, la "convention-cadre" ne crée pas d'obligation d'action. Elle suggère plus qu'elle n'impose. La "convention-cadre" est également plus souple en termes de suivi de sa mise en œuvre. Elle envisage davantage ce suivi plutôt comme un processus dynamique et volontaire de partage et de développement de bonnes pratiques.

1. Elle invite les parties contractantes à développer des réseaux de coopération pour l'échange d'expérience et le lancement de nouveaux projets. Le rôle du Secrétariat est d'accroître la visibilité et la compréhension de la *Convention de Faro*. Les trois axes prioritaires structurent la démarche actuelle en rapport avec les priorités politiques de l'Organisation :

- a. Renforcer la cohésion sociale par la gestion de la diversité ;
- b. Améliorer le cadre et la qualité de vie ;
- c. Développer la participation démocratique.

Une première « **Balade de Faro** » a pris la forme du « Forum de Marseille sur la valeur du patrimoine pour la société et la valeur sociale du patrimoine », qui a eu lieu à Marseille (France) du 12 au 13 septembre 2013 (co-organisée par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne).

Le Forum a pris appui sur les multiples expériences citoyennes locales qui depuis 2005 se sont développées en référence à la *Convention de Faro*. Ce qui ressort de l'observation de ces expériences constitue quelques éléments importants de conclusion (voir conclusions et synthèse en annexe) :

- De fait, ce qui frappe sur les territoires des quatre municipalités concernées lors du « Forum de Marseille », c'est que **les habitants se rassemblent et s'unissent** pour désamorcer les conflits, mais aussi parce qu'ils ont appris à leurs dépens qu'il est nécessaire de se prendre en main pour résoudre par eux-mêmes les problèmes quotidiens urgents avec les ressources disponibles localement.
- **Le territoire, géographiquement et culturellement cohérent, devient la source d'un enracinement.** La communauté devient le lieu privilégié où partager des aspirations, formuler des envies, exprimer des solidarités, partager des responsabilités, devenir acteur et agir concrètement sur un espace désormais approprié et partagé.
- Les acteurs impliqués sont multiples : des amicales de locataires, des associations locales, des regroupements d'entreprises, des collectifs d'artistes ou de simples citoyens engagés tous ensemble dans la défense de la qualité et du cadre de vie de leurs quartiers. **Les acteurs s'identifient au territoire au point de se percevoir eux-mêmes avec leur environnement comme un patrimoine à défendre et à valoriser.**
- **Une citoyenneté par l'exemple se construit.** Un faisceau d'initiatives de plus en plus nombreuses s'impose et s'interconnecte et attire le respect des représentants élus qui ont compris l'intérêt de soutenir ces efforts et ont contribué à accélérer les prises de conscience.

- **La référence européenne offerte par la Convention de Faro facilite le passage de la mobilisation à l'action, et de l'action à la transformation durable** en venant compléter, enrichir l'action publique sans jamais la contester, la contredire, ou l'empêcher.

De fait le Forum de Marseille a permis d'approfondir l'interprétation des aspects les plus innovants de la *Convention de Faro* qui **privilégie une approche innovante des problèmes sociaux, politiques et économiques utilisant la culture et le patrimoine pour atteindre l'ensemble des acteurs de la société**, y compris les plus défavorisés.

L'élargissement de la notion de patrimoine dans la perspective des droits de l'homme et de la démocratie définit plus précisément l'idée du mieux « vivre ensemble » qui suggère de tirer parti de la diversité culturelle pour faire émerger une citoyenneté locale et européenne ; de conjuguer une action sur le cadre et la qualité de vie pour expérimenter de nouveaux modèles économiques ; de promouvoir la participation démocratique pour influencer sur la décision politique et la rendre plus légitime et plus durable.

Dans cette perspective, la valeur sociale du patrimoine telle qu'abordée lors du Forum de Marseille peut se définir à travers **trois « notions » principales** qui forment un cadre de référence commun pour comprendre et mettre en œuvre la *Convention-Cadre sur la valeur du patrimoine pour la société*:

- a. La citoyenneté s'appuie sur une communauté elle-même ancrée dans un territoire
- b. La cohésion sociale est refondée sur des modalités de participation et d'implication
- c. La démocratie locale est renforcée par le développement des capacités d'action de la société civile

Perspectives / nouvelles propositions

Le « Plan d'action pour la promotion de la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société » sera poursuivi afin d'approfondir la réflexion sur la valeur sociale du patrimoine, et aussi de lancer des réflexions sur les valeurs économiques et les valeurs sociales du patrimoine. L'objectif vise, outre la promotion de la *Convention de Faro*, de rassembler un maximum d'informations sur les expériences et initiatives en cours, ou d'inciter les initiatives à venir, dans les pays européens susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des principes de la *Convention de Faro*.

* * *

2. Mise en œuvre du Programme de travail pour la Convention européenne du paysage

La Convention européenne du paysage prévoit l'attribution d'un 'Prix du paysage du Conseil de l'Europe' qui reconnaît des politiques ou des mesures prises par des collectivités locales et régionales ou des organisations non gouvernementales en matière de protection, de gestion et d'aménagement durable de leurs paysages, faisant preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes.

Le 20 février 2008, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Résolution CM/Rés(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Le Prix est décerné tous les deux ans par le Comité des Ministres, sur proposition des comités d'experts compétents chargés du suivi de la mise en œuvre de la Convention.

Les expériences significatives réalisées au sein des Etats membres à l'occasion des trois sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 2008-2009, 2010-2011, 2012-2013 –, montrent qu'il est possible de promouvoir la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations. Ces expériences exemplaires sélectionnées au niveau national et présentées au niveau international sont des sources d'inspiration importantes.

Voir notamment :

– Partie 'Prix du paysage du Conseil de l'Europe' du site de la Convention européenne du paysage

Lien vers le site :

<http://www.coe.int/conventioneuropennedupaysage>

– Publication « *Prix du paysage du Conseil de l'Europe* », Série du Conseil de l'Europe aménagement du territoire et paysage, 2012, n° 96 (présentation des réalisations des sessions 1 et 2 du Prix)

Lien vers la publication :

http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/Publications/LandscapeAwards_fr.pdf

– 11^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Sessions 2008-2010 et 2010-2011* », Carbonia, Italie, 4-5 juin 2012

Lien vers les actes :

http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/ReunionAteliers/carbonia_fr.asp

ANNEXE



Balades de Faro : Forum de Marseille sur la valeur sociale du patrimoine et la valeur du patrimoine pour la société (12-13 septembre 2013)

Conclusions et synthèse

Introduction

Le « Forum de Marseille sur la valeur sociale du patrimoine et la valeur du patrimoine pour la société » s'est déroulé du 12 au 13 septembre 2013. Soutenu par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, il s'est inscrit dans une série d'actions de promotion et de mise en œuvre de la *Convention-Cadre sur la valeur du patrimoine pour la société*.

Initié par quatre maires de Marseille et de Vitrolles, coordonné par la coopérative « Hôtel du Nord », cofinancé notamment par Marseille-Provence 2013 et le Conseil général des Bouches-du-Rhône, le « Forum de Marseille » a porté sur des questions relatives aux Droits de l'Homme, à la diversité et à l'identité culturelles, à l'intégration des minorités et des moins favorisés, à la prévention des intolérances et de la discrimination, au dialogue inter-religieux, aux interventions dans les zones urbaines et péri-urbaines défavorisées.

Le « Forum » avait notamment pour objectif :

- d'interpréter, à partir du cas d'étude marseillais, la *Convention-cadre* afin de souligner ses aspects les plus innovants, notamment en ce qui concerne les « valeurs sociales du patrimoine » ;
- de mettre en œuvre un suivi approprié des conclusions du Forum, notamment en identifiant des orientations pour les politiques publiques et des axes de réflexion pour l'élaboration d'indicateurs en vue de l'évaluation des différentes initiatives ;
- d'offrir un cadre de référence commun aux initiatives en cours ou à venir dans les pays européens susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des principes de la *Convention-cadre* et d'en promouvoir la ratification auprès des Etats.

Le contexte

Marseille, un million d'habitants, deuxième ville de France ; ses « quartiers Nord ». Une zone dite « *difficile* ». Un ensemble urbanistique hétéroclite, déconnecté du centre-ville, qui fait l'objet de vastes programmes publics qui se sont succédés depuis les années 1980. Pourtant, les maux de ces quartiers ne semblent pas en voie de résorption du fait d'une approche sectorielle, alternativement sociale et urbaine, mais jamais véritablement globale ni systémique. Au final, dans ces quartiers, les habitants se sentent oubliés, isolés, rejetés, invisibles.



Les quartiers Nord sont à l'origine une vaste zone portuaire et un arrière-pays longtemps dédié à l'agriculture. Le paysage, d'une grande beauté, a progressivement intégré de petites unités industrielles qui ont contribué à l'enrichissement de Marseille au XIXe et au début du XXe siècle, principalement avec la production de savon et de tuiles. Les équilibres de la ville ont été bouleversés à partir des années 1950, lors des premières vagues d'immigration destinées à fournir en main d'œuvre la machine industrielle en expansion, puis de celles liées aux aléas politiques des phases de la décolonisation du Maghreb. Dans l'enthousiasme progressiste de l'époque, ces bouleversements sont d'abord vus comme des opportunités. Les architectes et concepteurs sociaux imaginent des utopies en rupture avec la tradition et promettent aux nouveaux arrivants de devenir les pionniers de modes de vie innovants, harmonieux et respectueux de l'homme. Les « cités » fleurissent, chacune avec sa logique, son ambition.

Très vite, les idéaux des architectes sont débordés. Les mutations sociales, liées aux mutations économiques, font perdre les aspirations initiales. Les finalités humanistes sont subverties par les notions de rendement, de restriction des ressources publiques et de gestion de l'urgence. La compétition entre groupes s'installe, la ségrégation aussi, alimentées par le flot continu des migrations d'origines de plus en plus variées. Les quartiers Nord s'appauvrissent ; les inégalités s'accroissent. Le centre rejette en périphérie ses problèmes qui s'empilent peu à peu en une masse chaotique et inquiétante qui surplombe la plaine marseillaise, ceinture le cœur de la ville, le pénètre par endroits, et dans lequel finissent par s'entasser tant bien que mal plus de la moitié de la population de la ville. Même si la vue sur la mer reste impressionnante depuis les quartiers Nord, cette ceinture de pauvreté coupe définitivement les populations immigrées et déracinées des beaux quartiers, des emplois, des services, de la culture, de l'éducation. Pauvreté architecturale et urbaine ; pauvreté sociale et pauvreté économique. Détresse psychologique : de plus en plus d'habitants, de moins en moins en rapport les uns avec les autres, doivent se partager un environnement réduit et dégradé.

Ce résumé de l'histoire urbaine de Marseille éclaire de manière extrême l'évolution générale de la ville européenne après la seconde guerre mondiale. Les mêmes phénomènes, à des échelles différentes, dans des contextes particuliers, mais qui mènent tous à des degrés divers à la perte de repères, à la rupture de la continuité historique et à la dégradation générale du cadre de vie aussi bien dans les centres anciens que dans les périphéries. La ville devient le cadre de tous les excès et reflète les dérives d'un système et de modèles économiques qui s'épuisent.

Les acquis du « Forum de Marseille »

L'approche privilégiée par le « Forum de Marseille » était doublement innovante : d'une part la réflexion a été menée par un panel international dont les membres représentaient une variété d'origines géographiques comme de fonctions : plus d'une trentaine de pays étaient représentés par des ambassadeurs, parlementaires, fonctionnaires internationaux, ONG et simples citoyens. D'autre part, le panel a été invité à faire l'expérience concrètement sur le terrain des initiatives citoyennes en cours, à s'en imprégner afin de s'interroger sur ce qu'elles permettraient de généraliser dans une perspective européenne. Plusieurs éléments de conclusions méritent d'être mentionnés :

- **De fait, ce qui frappe sur les territoires des quatre municipalités concernées lors du « Forum de Marseille », c'est que les populations se rassemblent.** Pour désamorcer les conflits latents ou patents, mais aussi parce que les habitants ont appris à leurs dépens qu'il est nécessaire de se prendre en main, sans trop attendre d'hypothétiques solutions venues d'ailleurs, pour résoudre par eux-mêmes les problèmes quotidiens urgents avec les ressources disponibles localement.
- **Le territoire, géographiquement et culturellement cohérent, devient la source d'un enracinement** où il est possible de s'intégrer, de se construire ou de se reconstruire. Du rassemblement des inquiétudes et besoins individuels naît un dialogue ouvert à la participation de tous, et un sens aigu de la communauté par laquelle surgit la confiance en soi et le respect de l'autre. La communauté devient le lieu privilégié où partager des aspirations, formuler des envies, exprimer des solidarités, partager des responsabilités, devenir acteur et agir concrètement sur un espace désormais approprié et partagé.

- **Les acteurs impliqués sont multiples** : des amicales de locataires, des associations locales, des regroupements d'entreprises, des collectifs d'artistes ou de simples citoyens engagés tous ensemble dans la défense de la qualité et du cadre de vie de leurs quartiers, auxquels ils s'identifient au point de se percevoir eux-mêmes avec leur environnement comme un patrimoine à défendre et à valoriser. Pour cela, ils mènent des recherches sur leurs histoires, éditent des ouvrages (*récit d'hospitalité*), proposent des rencontres (*balades patrimoniales*), produisent des créations artistiques (*Fenêtre augmentée, le Pont, cartes postales, balades sensibles*), mutualisent leurs moyens et expérimentent des espaces de démocratie participative (*commission patrimoine*).
- **Une citoyenneté par l'exemple se construit**. Ces processus parfois complexes sont contenus, reconnus et soutenus par la *Convention-cadre sur la valeur du patrimoine pour la société*. Un faisceau d'initiatives de plus en plus nombreuses s'impose et s'interconnecte et attire le respect des représentants élus qui ont compris l'intérêt de soutenir ces efforts et ont contribué à accélérer les prises de conscience. Ils ont adhéré à ses principes dès 2005 pour inscrire l'action sociale locale dans une perspective européenne et la légitimer. C'est l'action citoyenne qui tout à coup éclaire et rend vivants les principes européens. L'Europe se construit par le bas, à la force de la volonté de ses citoyens.
- **La référence européenne facilite le passage de la mobilisation à l'action, et de l'action à la transformation durable** en permettant la mise en place de synergies avec les outils offerts par les autorités publiques. De fait, il est clair que l'ensemble de ces initiatives est venu compléter, enrichir l'action publique sans jamais la contester, la contredire, ou l'empêcher. Les perceptions se sont modifiées, les attitudes des uns et des autres ont évolué et permis d'entreprendre, de développer des moyens d'agir. Il s'agit d'une responsabilisation par l'engagement.
- **Venant comme une confirmation de la valeur de ces initiatives**, Marseille-Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture (association qui regroupe les villes et partenaires de l'année Capitale européenne de la culture) s'est elle aussi appuyée sur les ressources citoyennes locales pour mettre en place des projets structurants ambitieux appelés à durer au-delà de l'année 2013 : le premier « chemin de grande randonnée » périurbain français, long de 365 kilomètres sur 38 communes (GR2013); « Culture Pilots », programme d'insertion professionnelle d'habitants-animateurs touristiques et culturels ; « Hôtel du Nord », la première coopérative d'habitants en Europe, propose une offre de tourisme solidaire dans les quartiers populaires de Marseille avec une cinquantaine d'hôtes qualifiés.

L'initiative conjointe de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe dans le cadre du « Forum de Marseille » a démontré à travers l'expérience marseillaise que la *Convention-cadre privilégie une approche innovante des problèmes sociaux, politiques et économiques utilisant la culture et le patrimoine pour atteindre l'ensemble des acteurs de la société*, y compris les plus défavorisés. L'élargissement de la notion de patrimoine dans la perspective des droits de l'homme et de la démocratie définit plus précisément l'idée du mieux « vivre ensemble » qui suggère de tirer parti de la diversité culturelle pour faire émerger une citoyenneté locale et européenne ; de conjuguer une action sur le cadre et la qualité de vie pour expérimenter de nouveaux modèles économiques ; de promouvoir la participation démocratique pour influencer sur la décision politique et la rendre plus légitime et plus durable.

Dans cette perspective, la valeur sociale du patrimoine peut se définir à travers **trois « notions » principales** qui forment un cadre de référence commun pour comprendre et mettre en œuvre la *Convention-Cadre sur la valeur du patrimoine pour la société*:

a. La citoyenneté s'appuie sur une communauté elle-même ancrée dans un territoire

« Les individus se pensent d'abord fréquemment comme membres d'un groupe aux limites concrètes dans lequel ils se sentent reconnus en tant qu'acteurs à part entière. C'est au sein de ce groupe qu'ils trouvent d'abord une entraide, une solidarité directe et une convivialité, c'est-à-dire une possibilité de partager des temps forts avec des gens qui ont des références et une mémoire communes. Celui-ci, qui peut être appelé communauté, n'est pas systématiquement lié à une origine étrangère ni à une appartenance religieuse. Il ne s'agit pas de la communauté abstraite, fondée sur la conscience d'avoir des intérêts communs ... Il ne s'agit pas non plus d'une communauté de circonstance, comme le groupe informel de gens que divers processus de marginalisation ont conduits à se retrouver ensemble dans les mêmes lieux ... C'est une communauté qui dispose d'une certaine capacité d'organisation à caractère pérenne ... fondée que sur des rapports de confiance interne non institutionnalisés »¹.

¹ Jacques Barou, « La Communauté contre le communautarisme ? »

Une telle communauté est enracinée dans un lieu, un territoire auquel elle s'identifie à travers des moments qui se sont imposés dans l'imaginaire de tous au cours de l'histoire ancienne ou récente. L'imaginaire qui fonde la communauté se constitue à partir des représentations individuelles et collectives du territoire, ainsi que de la façon dont l'extérieur le perçoit, le nomme et le raconte. Requalifier un territoire stigmatisé ou appauvri, le désigner et en parler avec des mots qui expriment une forte appartenance, qui donnent de la profondeur et au final une perspective, c'est aussi pour un individu qui a parfois connu une trajectoire douloureuse, une façon de reconquérir sa dignité, ses droits et ses devoirs vis-à-vis de la société, de devenir citoyen.

b. La cohésion sociale est refondée sur des modalités de participation et d'implication

La cohésion sociale définit la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation, ce qui implique de gérer les différences et d'aplanir les divisions. La recherche d'un « vivre ensemble » aux contours plus égalitaires est un processus dynamique qui doit s'inventer en un équilibre entre programmes impulsés par l'état et dispositifs d'intervention locale. Il s'agit de trouver une voie originale croisant plusieurs approches implicites ou explicites qui se situent clairement dans la recherche de convergences et de complémentarité avec la puissance publique :

- Développement du pouvoir d'agir des habitants pour favoriser l'émancipation individuelle et collective ;
- Approche coopérative fondée sur la confiance et la recherche de solutions collectives ;
- Recherche de la mise en synergie de tous les acteurs susceptibles de contribuer à la dynamique collective – artistes, érudits, travailleurs sociaux, citoyens concernés, journalistes, universitaires, etc. ;
- Action publique remise au service des citoyens ; un « service public » qui travaille avec la population à la recherche des solutions ;
- Volonté de rassembler, agréger les trésors de connaissance accumulés ici et là sur le territoire, qu'il s'agisse d'urbanisme, d'architecture, de logement, d'éducation, de santé, de culture, d'immigration.

Les « groupes patrimoniaux »², par le dialogue qu'ils instaurent au sein de la communauté, apparaissent comme des forums d'expression et de mobilisation ou d'engagement vis-à-vis de la justice sociale et la sécurité démocratique. Ils sont un rempart contre les sociétés divisées et inégalitaires qui ne peuvent garantir leur stabilité à long terme.

c. La démocratie locale est renforcée par le développement des capacités d'action de la société civile

La rationalisation des structures administratives, notamment à travers une décentralisation, se fonde principalement sur un partage des responsabilités. L'apparition d'une nouvelle génération d'élus de quartiers, plus présents et plus actifs dans le champ de la vie quotidienne et de l'action sur le cadre de vie, redessine effectivement les frontières entre société civile et société politique. Ces élus vivent davantage leur mission de service public dans une logique de coopération et ne subordonnent pas le tissage du lien social aux seuls enjeux politiques. Toutefois, les tentatives pour développer une démocratie locale véritablement participative sur la base d'un arsenal de textes n'ont jusqu'ici pas toutes été concluantes. La participation citoyenne ne se décrète pas, elle se construit.

Dans ce paysage social et politique en recomposition, les « groupes patrimoniaux » offrent la possibilité d'énoncer une parole citoyenne crédible, appuyée sur le réel d'une population en attente de réponses concrètes et en même temps capable de formuler elle-même des propositions. Pour autant qu'ils soient reconnus comme tels par les pouvoirs publics, les groupes patrimoniaux fonctionnent comme des passeurs entre diverses entités sociales et professionnelles et une sphère publique qui recherche désespérément un lien direct avec la population qui est la source de sa légitimité d'action.

² Article 2.b, Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société

Les suites à donner

L'Union européenne et le Conseil de l'Europe envisageront les moyens les plus appropriés pour assurer le suivi des conclusions du « Forum de Marseille » en considérant les activités suivantes :

1. La continuation de réflexions (à organiser dans le cadre des « Balades de Faro ») permettant à la fois de développer les différents aspects qui définissent la valeur sociale du patrimoine, et d'entreprendre l'analyse des autres valeurs du patrimoine (économiques, culturelles, politiques) en mettant en œuvre la même approche innovante qu'à Marseille;
2. L'organisation d'ateliers permettant de vérifier ou d'enrichir dans diverses villes européennes la pertinence des notions formulées dans les « Conclusions de Marseille » ;
3. La mise en place d'un réseau réunissant les initiatives reconnues se référant à la *Convention-cadre* ;
4. L'offre d'« applications » (savoirs-libres) labélisées « Faro » pour encourager la mise en œuvre d'initiatives se réclamant des principes de la *Convention-cadre* ;
5. La tenue de séminaires de promotion susceptibles de lancer des débats nationaux en vue de la ratification de la *Convention-cadre* ;
6. Ces actions, et d'autres, pourront se développer de manière à orienter les politiques publiques dans les Etats membres qui auront ratifié la *Convention-cadre*, mais pourront aussi être répliquées partout en Europe, dans toutes les villes et régions, et même au-delà, en se référant au cadre commun tel que défini lors du Forum de Marseille.